	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-180

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2023-180</i>

**Association Paris 2024 - Année 2023 - Subvention d'aide à une manifestation -
Décision - Autorisation- Convention**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Paris 2024 est une association de droit français dont le siège social est situé au 46 rue Proudhon, 93210 Saint-Denis. Elle est notamment chargée de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les jeux olympiques, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les jeux olympiques en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des jeux olympiques ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des jeux olympiques, notamment en faveur de la pratique du sport.

Les jeux olympiques (JO) (26 juillet au 11 août 2024) et paralympiques (28 août au 8 septembre 2024) de Paris 2024 réuniront 15 000 athlètes et des millions de spectateurs avec près de 13 millions de billets vendus ainsi qu'une multitude de journalistes et d'officiels. C'est le plus grand événement au monde, avec 32 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs. Les JO représentent une plateforme exceptionnelle d'expérimentation, d'innovation et un défi inédit en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

L'objectif de Paris 2024 est de faire vivre des initiatives créatrices de valeur et porteuses de sens pour l'ensemble des parties reposant, en lien avec sa vision, sur les trois piliers principaux suivants :

- La célébration : pour permettre à tout un chacun, sur tout le territoire, de vivre l'émotion des jeux ;
- L'engagement : pour partager les valeurs olympiques et paralympiques avec le plus grand nombre et fédérer autour du projet de Paris 2024 ;
- L'héritage : pour marquer l'histoire et laisser un impact positif dans la société. Les partenaires et licenciés, en collaboration avec le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (IPC) et Paris 2024, s'engageront en particulier à contribuer activement à la réalisation de projets en ligne avec la stratégie d'héritage et de durabilité de Paris 2024.

Le relais de la flamme de Paris 2024 s'inscrit pleinement dans la vision de Paris 2024 et marque le début des célébrations des jeux de Paris en 2024.

Tradition olympique millénaire, allumée à Olympie en Grèce comme lors des jeux antiques, la flamme acheminera sur notre territoire un premier fragment de la magie des Jeux, de leur imaginaire puissant et des valeurs de paix et d'unité qui leur sont attachées. Dès le

printemps 2024, le relais annoncera le lancement des festivités de Paris 2024, qui se propageront dans tout le pays autour d'animations sportives, culturelles, artistiques. Populaire, accessible, proche des gens, la grande fête du relais de la flamme de Paris 2024 sera une première occasion de rassembler tous les habitants autour des jeux, quelques mois avant la cérémonie d'ouverture des JO. Les mouvements sportifs locaux seront associés à l'organisation du relais ; les athlètes en seront les premiers ambassadeurs, et les sports olympiques et paralympiques au programme de Paris 2024 seront au cœur des animations qui rythmeront chaque étape. La sélection des porteurs de la flamme rendra hommage à ceux qui font du sport un levier de cohésion au quotidien et à ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes à travers la pratique sportive. La flamme relaiera aussi le message de Paris 2024 pour encourager la pratique sportive sur les territoires.

Le relais transportera la magie des jeux sur l'ensemble du territoire national. Pour ce faire, Paris 2024 souhaite engager un maximum d'habitants dans l'aventure olympique et paralympique, conformément à la promesse de faire des jeux ouverts, participatifs et accessibles. Le relais sera également l'occasion de célébrer la richesse et la diversité des territoires français, en mettant en lumière des sites emblématiques et les cultures locales. Les principes d'innovation et de durabilité guideront l'organisation du programme.

Pour atteindre ces ambitions et permettre à tous les territoires et à tous les habitants de profiter de la fête, le parcours de la flamme olympique sera ponctué de différents temps forts chaque jour : les relais collectifs, les lieux iconiques et les célébrations dans les villes-étapes. Sur son parcours, la flamme traversera des lieux emblématiques, marqueurs clés du patrimoine naturel, culturel, sportif et historique français. Ces sites iconiques donneront une profondeur et une identité forte au relais de Paris 2024 pour révéler le meilleur de tout un pays. Le passage du relais dans ces lieux connus de tous, ou dans ces trésors cachés, sera l'occasion de créer la surprise avec une célébration haute en couleur rassemblant le sport, la culture et la flamme. Plusieurs temps forts rythment les célébrations dans les collectivités ayant le statut de ville-étape pour créer une grande fête au passage de la flamme. Lors de l'arrivée de la flamme, les animations et les festivités prennent de l'ampleur avec la parade active et la célébration active sur un site pour célébrer l'arrivée du symbole de la flamme. Les festivités s'intensifient lors de l'allumage du chaudron par le dernier porteur de la flamme de la journée.

Dans le modèle proposé par Paris 2024, les collectivités territoriales sont associées comme des partenaires engagées dans la réussite du relais de la flamme. Elles ont chacune des responsabilités et des contreparties. Les contributions de chaque échelon, que ce soit une contribution technique ou financière, participent à couvrir les coûts d'organisation du relais de la flamme. Le modèle du relais de la flamme a été défini à la suite des entretiens menés avec les différentes parties prenantes du projet et selon les compétences de chaque échelon territorial. La mobilisation des différents échelons se fait en coordination avec la Délégation Interministérielle aux jeux olympiques (DIJOP) et les associations d'élus (Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France, Régions de France et France urbaine).

De nombreux territoires ont accueilli positivement cette démarche, et y voient l'opportunité de développer des festivités et des retombées économiques, mais aussi d'animer et valoriser leurs talents locaux, clubs sportifs ou associations. Le parcours prévisionnel du relais sera défini en collaboration avec les collectivités territoriales selon les critères validés par le Conseil d'administration de Paris 2024 pour apporter l'esprit des Jeux au plus grand nombre. Il est proposé que chaque territoire engagé contribue financièrement afin de participer à la réussite du relais. La participation financière demandée aux territoires volontaires à l'accueil de la flamme a vocation à soutenir les opérations dans leur territoire - frais liés à l'organisation, à la mobilité de la flamme, la communication autour du relais, la valorisation des territoires et l'ensemble des porteurs de la flamme.

Le relais de la flamme dans la « Ville-étape »

La ville-étape est la dernière séquence d'une journée de relais pour le grand public avec l'organisation de différents temps forts qui sont au nombre de trois :

- La parade active ;

- Les célébrations actives sur le site de célébration ;
- L'allumage du chaudron.

La parade active et les célébrations actives se dérouleront environ de 16h à 19h30 dans la ville-étape, suivies par l'allumage du chaudron. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et seront affinés au fur et à mesure, en fonction de l'avancée du projet.

L'ambition de la parade active est de créer une célébration populaire et participative pour les spectateurs, pour créer un temps fort que les collectivités pourront utiliser pour fédérer les différents acteurs sportifs, culturels et éducatifs autour de la journée du relais de la flamme sur le territoire. Le parcours sera défini par Paris 2024 en collaboration avec les villes étapes.

Le second temps fort se déroule en parallèle de la parade active dans un espace de célébration, composé d'une zone centrale, appelée zone de « célébration active ». Les spectateurs et les visiteurs pourront ainsi profiter des activités liant les codes de la célébration populaire (concert, etc.) avec un accent mis sur la pratique du sport et ses valeurs. Les collectivités territoriales, les associations locales et les clubs seront invités à célébrer le passage de la flamme dans les villes. Les acteurs de la ville-étape pourront ainsi se mobiliser pour créer leur propre contenu et animations afin d'amplifier les célébrations pour les spectateurs, en lien avec la vision de Paris 2024. Ce moment dynamique et festif aura comme objectif de valoriser le patrimoine et la culture locale. Paris 2024 travaillera en partenariat avec les collectivités locales du territoire pour adapter autant que possible le dispositif à chaque territoire et mettre en valeur les atouts et le patrimoine du territoire.

Les célébrations dans les villes-étapes seront également composées d'un moment unique et spectaculaire : l'allumage du chaudron. La parade active se conclura sur le site de célébration qui accueillera la dernière séquence de la journée. Le dernier porteur de la flamme apportera la flamme et embrasera le chaudron. Cette séquence est gérée par Paris 2024. A l'image de la cérémonie d'ouverture des jeux, l'allumage du chaudron est un moment solennel et chargé de symbolique dans la journée du relais de la flamme.

Par ailleurs, les villes-étapes auront la possibilité de sélectionner 10 porteurs de la flamme individuels, dans le respect des critères de sélection des porteurs fixés par Paris 2024. Au-delà de ces porteurs de la flamme, d'autres habitants de la ville auront la possibilité d'être sélectionnés via d'autres canaux (Paris 2024, partenaires marketing, etc.) pour courir avec la flamme. Ces sélections auront lieu à partir de l'été 2023.

La « ville-étape » aura la possibilité de participer à la construction du relais de la flamme avec Paris 2024 sur son territoire. Elle participera à la définition du parcours, pour mettre en valeur les atouts de sa collectivité en prenant en compte les contraintes opérationnelles et les critères définis par Paris 2024. Elle pourra également associer les acteurs sportifs et culturels au projet du relais de la flamme pour faire rayonner les talents du territoire et renforcer l'engagement des acteurs locaux. C'est notamment l'occasion de capitaliser sur tous les programmes existants.

Pour répondre aux besoins de Paris 2024 et participer à l'organisation du relais de la flamme, les « villes étapes » pourront proposer un programme de volontaires. Il sera l'occasion de valoriser des associations, des clubs ou des groupes ayant un impact positif au niveau local.

Enfin pour accueillir la flamme en journée ou en soirée, toutes les collectivités traversées par le parcours devront être labellisées « Terre de Jeux 2024 ». Créé en juin 2019 par le Comité d'organisation, le label Terre de Jeux 2024 est destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Le label vise trois objectifs principaux : célébrer les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur tout le territoire, en engageant un maximum de Français, en amont, et laisser un héritage, en aval.

Pour atteindre l'ambition de mettre plus de sport dans le quotidien des Français, le label Terre de Jeux 2024 souhaite promouvoir la pratique du sport de plusieurs manières :

- Plus de sport pour l'éducation, la santé et l'inclusion ;

- Plus de sports accessibles à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique ;
- Plus de sport durable et responsable.

Présentation du dispositif

Pour accueillir le relais de la flamme sur les territoires, le ticket d'entrée est de 180 000 €. Le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) sollicite les collectivités territoriales pour ce financement. Il est à noter que le Département de la Gironde ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine n'ont pas souhaité se positionner pour accueillir la flamme.

La formule déployée par le COJOP sur tout le territoire national est la suivante :

- Un seul jour par département avec une journée sur mesure
- Un ticket d'entrée pour une journée de 180 000 €
- Un cahier des charges technique pour les villes étapes
- 10 relayeurs par jour. 10% des relayeurs sont choisis par les territoires. Les autres sont issus du territoire mais choisis par les partenaires du COJOP. Les critères sont « des gens ordinaires qui font des choses extraordinaires » ou « des gens qui œuvrent pour la société ».
- Une mobilisation des villes « Terres de jeux » du territoire départemental pour le parcours et les relais.

La célébration dans chaque « ville étape » se déroule autour de 2 temps forts :

- Une parade active dans les rues
- Une zone de célébration active avec chaudron pour la flamme (dont il faut déterminer le lieu au regard des contraintes du COJOP)

Le programme d'animations à concevoir par la « Ville-étape » pourrait se décliner, sur le territoire métropolitain, à travers l'objectif d'une valorisation du patrimoine architectural et naturel métropolitain, d'association des acteurs sportifs et culturels et de participation de tous les publics et notamment les plus jeunes (scolaires). Il est à noter que, sur la zone de célébration, les animations proposées par la ville étape doivent être complémentaires de celles proposées par le comité organisateur et validées par ce dernier.

Les principaux sponsors du Comité des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) pour ce relais sont BPCE et Coca-Cola (pas d'association de marques possible par les territoires).

Le circuit girondin

La Communauté d'agglomération du libournais et la Ville de Saint-Emilion ont manifesté un grand intérêt pour participer à cet événement, en précisant que cela n'aurait de sens territorial qu'avec la participation de la Métropole et la Ville de Bordeaux. De ce fait, une candidature commune a été envisagée auprès de Paris 2024 afin d'accueillir le relais de la flamme olympique sur nos territoires.

Estimation des coûts pour l'accueil du relais de la flamme olympique

Il est proposé un soutien de la Métropole à hauteur de 100 000€, soit 55,55% sur les 180 000€ demandés par Paris 2024 afin d'être désigné « Ville-étape ». 80 000€ seront pris en charge par les trois autres collectivités.

Au-delà du ticket d'entrée de 100 000 €, sous forme de subvention, l'accueil de la flamme appelle un certain nombre de dépenses liées au cahier des charges établi par le COJOP.

Ce type d'événement génère des coûts liés à la mobilité et aux transports en commun. Ils sont en l'espèce estimés à 100 000 €.

Les coûts liés à la « ville-étape » sont ceux liés à la zone de célébration et à la parade active. Selon une première estimation fondée sur les éléments à notre disposition (il n'est pas possible par exemple de chiffrer précisément les mesures de sécurité à mettre en place sans connaître le tracé) seraient entre 373 000 € et 447 000 € TTC. Il est à noter que selon le tracé sur la Métropole, les communes traversées par le parcours et la commune choisie pour la zone de célébration pourraient participer en fournissant en nature du matériel dont la Métropole ne disposerait pas (mobilier pour la salle presse et/ou l'espace restauration, barriérage...), ce qui réduirait certains coûts.

Le coût prévisionnel total de l'accueil du relais de la flamme serait ainsi compris entre 573 000 € et 647 000 €.

BUDGET PREVISIONNEL		
Accueil de la flamme olympique		
Désignation	Estimation haute Montant TTC	Estimation basse Montant TTC
Zone de célébration		
	201 820,00 €	147 670,00 €
Parade active		
	245 784,80 €	225 784,80 €
Coûts liés		
renfort transports en commun	100 000,00 €	100 000,00 €
Ticket d'entrée		
	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	647 604,80 €	573 454,80 €

Le budget définitif sera précisé au regard du tracé qui sera retenu et des contraintes liées au cahier des charges de Paris 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L. 5217-2 et L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la candidature de Bordeaux Métropole inscrite dans le projet de Paris, retenu le 13 septembre 2017 à Lima pour organiser les jeux olympiques et paralympiques d'été en 2024,

VU la délibération n°2020-394 du 23 octobre 2020, pour l'accueil au stade Matmut Atlantique des épreuves de football féminin et masculin organisées dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,

VU la demande déposée par l'association en date du 10 février 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la manifestation et les enjeux pour Bordeaux Métropole d'accueillir le relais de la flamme olympique porté par le comité d'organisation Paris 2024,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'intérêt métropolitain relatif à l'accueil du relais de la flamme olympique sur notre territoire en 2024,

Article 2 : de confirmer l'intérêt de Bordeaux Métropole d'être désignée collectivité-étape du relais de la flamme et « ville-étape » aux côtés de la Ville de Bordeaux, de la Communauté d'agglomération du libournais et de la Ville de Saint-Emilion.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et tout acte afférent en lien avec l'organisation de cet événement sur le territoire,

Article 4 : d'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € en faveur de l'association Paris 2024 pour l'accueil du relais de la flamme olympique sur le territoire de Bordeaux Métropole,

Article 5 : d'approuver l'inscription des crédits dédiés à l'organisation du relais de la flamme olympique au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MARI, Madame SAADI;

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	